2017 - 116

VILLE D'AVRILLE – 49240
Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUPERIEURES A 23 000 €
Décision spécifique d'attribution du BP 2018

Madame HOUSSIN-SALVETAT expose :

Par ordonnance n°2005-1027, le Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en matière d'attribution des subventions. Le nouvel article L.2311-7 précise que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ». Toutefois, cette obligation ne concerne que les subventions supérieures à 23 000 €.

Je vous propose donc, dans le cadre de cette législation, de confirmer l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et organismes suivants, pour l'année 2018 :

MJC (Politique jeunesse/Activités/Accueils de loisirs)	177 085 €
Les petites frimousses	77 000 €
EIMDA	77 000 €
Ecole privée de l'Adézière	100 040 €
Ecole privée Sainte Colombe	91 490 €

Considérant la présentation faite en commission Finances et économie le 7 déc. 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le versement des subventions de fonctionnement aux associations et organismes listés précédemment.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Avrillé, le 14 décembre 2017
Le Maire
Pour le Maire et par délégation
Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Adjointe au maire
Chargée des Finances, de l'Economie et aux Solidarités

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20171214-2017-116-DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 14 décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à l'hôtel de ville en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marc LAFFINEUR, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Annie DARSONVAL, Philippe HOULGARD, Augustin VANBREMEERSCH, Adjoints.

Mesdames et Messieurs Philippe BOLO, Emmanuelle CROCHEMORE, Alain DELETRE, Jules TRIBONDEAU, Alix CRÉZÉ, Claude CAILLARD, Cécile HÉRISSON, Jean-François DUPIC, Pierrette MANNO, Karen GALLOP HUMEAU, Ludovic BOULEAU, Réjane MARIE, Dian RUTTEN, Danielle MORAIN, Annick PICAULT, Johann DANTANT, Roger Gautier, Chantal LE RAY DEMAURE, Jean-Paul XHAARD, Martine LEMAIRE. **Conseillers Municipaux.**

Secrétaire de Séance : Annie DARSONVAL

Pouvoirs
Éric BRETAULT avait donné pouvoir à Augustin VANBREMEERSCH
Bénédicte ANTIER avait donné pouvoir à Annie DARSONVAL
Laurent PRÉTROT avait donné pouvoir à Marc LAFFINEUR
Michel GENDRE avait donné pouvoir à Philippe HOULGARD
Patrick GRISILLON avait donné pouvoir à Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Catherine JAMIL avait donné pouvoir à Martine LEMAIRE
Blandine ADAMCZUK-ALLARD avait donné pouvoir à Jean-Paul XHAARD

Accusé de réception en préfecture
049-214900151-20171214-2017-116-DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017